COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2022

---000000---

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

	<u></u> .	_
Date de la convocation	· Ftaiont	présents :
Duie de la convocation	. Liuieni	presents.

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET, Le 2 décembre 2022 M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-

GELYS, M. RASTOLL, Mme CHACON, Mme RICO,

Nombre de Conseillers Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, Municipaux en exercice: Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ,

Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ, Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER,

Mme CARRERAS-MARTOS, Mme DESSEILLES

Nombre de Conseillers Municipaux présents

27

27

ou représentés :

Procurations: M. CATALAN

à M. NETTI

M. FERNANDEZ à Mme HECQUET

M. MUCCHIELLI à M. MARTY
M. BLAY à Mme SERRE
M. BELTRA à Mme VILVET

M. LENFANT à Mme CARRERAS-MARTOS

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monique SERRE est nommée Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20221209-DCM71-2022-DE Date de télétransmission : 19/01/2023 Date de réception préfecture : 19/01/2023 REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des
Pyrénées-Orientales
Commune de PORT-VENDRES
Séance du Conseil Municipal
9 décembre 2022
Trame Unique

CLASSEMENT ISSU
DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
3.1

DELIBERATION
MUNICIPALE
N°71

OBJET: INTÉGRATION D'ŒUVRES ARTISTIQUES AU PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée Municipale que dans le cadre de son projet de développement Culturel, la Commune de Port-Vendres propose un programme annuel global et pluridisciplinaire : découverte des musées et du patrimoine, projets cinématographiques et théâtraux, résidences d'artistes, spectacles vivants, rencontres artistiques, etc.

INDIQUE QU'au cœur de la Galerie du « Pavillon des Arts » à la Caserne du fer à cheval, des expositions ont été accueillies de juin à septembre 2022, afin de permettre à tous les publics de découvrir gratuitement le travail d'artistes locaux, nationaux et internationaux.

PRECISE QU'en contrepartie de cette invitation, les artistes font don à la Commune d'une des œuvres exposées.

PROPOSE d'inscrire ces œuvres dans la liste du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'ACCEPTER la donation de deux œuvres artistiques,

DE LES INTEGRER dans l'inventaire du patrimoine communal culturel.

Madame Manon RAUPP « MadaRésidences Secondaires »

Expo Mardi 20 septembre au Dimanche 02 octobre 2022 Don de deux tableaux : Bàdgir (24x29,7cm)



Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20221209-DCM71-2022-DE Date de télétransmission : 19/01/2023 Date de réception préfecture : 19/01/2023

Madame Fabienne Potherat « Septima Hora »

Expo Mardi 20 septembre au Dimanche 02 Octobre 2022 Don d'un tableau : Septima Hora PV 2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :
Publication sur le site internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20221209-DCM71-2022-DE Date de télétransmission : 19/01/2023 Date de réception préfecture : 19/01/2023